

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 5 juin à 9 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvain BELIN, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M. Jean-Luc POINAS, M. Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNIER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M. Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES), M. Florent OLLIER (procuration à Edouard CHAULET), M. Saïd EL ATTAR (procuration à Sylvain BELIN)

Délibération n°2026 - 70

OBJET : Rajout à l'ordre du jour du Conseil -Autorisation d'achat des terrains TAULELLE

Monsieur le Maire avait programmé l'autorisation au Maire d'entamer les démarches pour une déclaration d'utilité publique pour la sécurité du stade sur la parcelle C0176 sur l'ordre du jour du Conseil municipal.

Cependant il a rencontré la famille TAULELLE et un accord a été trouvé :

Les consorts TAULELLE sont prêts à céder les parcelles C0176 (contenance 12 040 m²), C0177 (contenance 740 m²), C0171 (contenance 5675m²), C0172 (contenance 1275m²), C0195 (contenance 2780m²) à la commune pour un montant de 317 000 € soit environ 14 € du m².

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter l'autorisation d'achat des terrains TAULELLE à l'ordre du jour,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

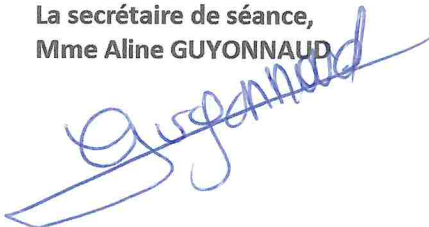
-Accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

Le Maire :

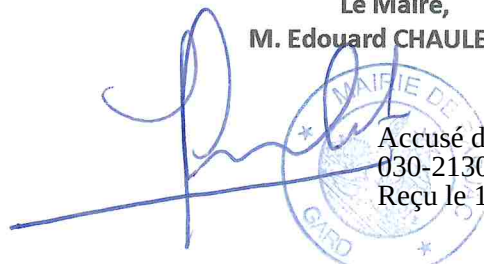
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260605-2026_70-DE
Reçu le 11/06/2026

